

St-Germain-du-Seudre

Bienvenue sur la page d'informations de vos services d'eau et d'assainissement.

Contacter votre agence

Cliquez sur le service recherché :

Eau potable



RESE Haute Saintonge (EP)

6 chemin de l'usine
Montendre

ZI du Chail
17800 Pons

Horaires d'accueil

Du lundi au vendredi de
9h à 12h30 et de 13h30
à 17h

Nous envoyer un mail

Tél : 05 46 49 42 56

Horaires d'accueil téléphonique

Du lundi au jeudi de
8h30 à 12h30 et de
13h30 à 17h30
Le vendredi de 8h30 à
12h30 et de 13h30 à
17h

**Tél. Incident en
dehors des horaires
d'ouverture :**
05 46 93 19 19

Assainissement collectif



RESE Haute Saintonge (AC)

6 chemin de l'usine
Montendre

ZI du Chail
17800 Pons

**Horaires d'accueil**

Du lundi au vendredi de
9h à 12h30 et de 13h30

à 17h

Nous envoyer un mail

Tél : 05 46 49 42 56

**Horaires d'accueil
téléphonique**

Du lundi au jeudi de
8h30 à 12h30 et de
13h30 à 17h30

Le vendredi de 8h30 à
12h30 et de 13h30 à
17h

**Tél. Incident en
dehors des horaires
d'ouverture :**

05 46 93 19 19

Assainissement non collectif**Eau 17 Agence Haute-
Saintonge**

6 Chemin de l'Usine
17130 Montendre

Horaires d'accueil

L'accueil en agence se
fait uniquement sur
rendez-vous

Tél : 05 46 92 72 52

**Horaires d'accueil
téléphonique**

Du lundi au vendredi de
9h à 12h30

Envoyer un email à
l'agence : haute-
saintonge@eau17.fr

Faites vos demandes de contrôle et accédez à toutes les informations relatives à l'assainissement non collectif sur notre service en ligne :

(Mes démarches en ligne)

Si vous ne souhaitez pas faire les démarches en ligne, vous pouvez vous procurer un formulaire auprès de la mairie ou de l'agence Eau17 concernées par l'assainissement.

Les délais d'acheminement postal allongent l'instruction des demandes.

Calendrier de relève et de facturation

COMMUNE

RELEVÉ DE
CONSUMMATIO

FACTURE DE
RELÈVE

FACTURE
INTERMÉDIAIRE

PAIEMENT
MENSUALISÉ

	N			
St-Germain-du-Seudre	Mars	Mai	Novembre	d'août à avril



RESE

131 cours Genêt - CS
30551
17119 SAINTES Cedex
05 46 90 05 05